

ASSEMBLÉE NATIONALE29 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 295

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,

MM. Tourtelier, Viollet

et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 31

Supprimer l'alinéa 2 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ne pas prendre en compte des allocations servies de droit aux étrangers constitue une exigence sans fondement qui pourra néanmoins favoriser une sélection par l'argent.